



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
23 juin 2017
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme
Soixante-quinzième session
Genève, 4-6 septembre 2017
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

Résumé

En 2016, le montant global des dépenses de coopération technique de la CNUCED a atteint 39,1 millions de dollars, soit un niveau presque équivalent à celui de 2015. Encore élevées, les dépenses concernant les pays les moins avancés (PMA) ont représenté 46,5 % du montant total des activités menées. La part des deux principaux produits de coopération technique de la CNUCED, le système douanier automatisé (SYDONIA) et le système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE), ont pour leur part représenté, respectivement, 48 % et 11 % du total des dépenses de 2016.

Après une baisse importante en 2015, le montant global des financements alloués aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en vue de la coopération technique s'est redressé pour s'établir à 40,1 millions de dollars, soit le niveau le plus élevé des cinq dernières années. Les pays développés comme les pays en développement ont renforcé leur appui financier à la CNUCED. Les fonds provenant de pays en développement ont atteint un nouveau record, à 19,9 millions de dollars, soit plus du double du montant versé par les pays développés.

Malgré ces données encourageantes, il est extrêmement difficile de résorber le déficit de financement qui s'est accumulé au fil des ans. Afin de combler ce déficit et de répondre à la demande des pays en développement, qui ont de plus en plus besoin d'assistance technique pour appliquer le programme de développement durable à l'horizon 2030, la CNUCED demande de nouveau à ses donateurs traditionnels ou nouveaux d'augmenter leurs contributions.

En 2016, la CNUCED a pris de nouvelles mesures pour renforcer le fonctionnement de la coopération technique, notamment en appliquant à titre expérimental les nouvelles prescriptions relatives à la gestion axée sur les résultats, en améliorant la base de données contenant les demandes, en renforçant les activités de coopération technique au moyen de la « boîte à outils » de la CNUCED (*UNCTAD Toolbox*) et en favorisant la coopération entre divisions et entre institutions. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour mobiliser des fonds, la CNUCED va continuer à améliorer le pilotage de la coopération technique afin de la rendre plus efficace, plus transparente et plus responsable.



Introduction

1. Le présent rapport a pour objet d'aider le Conseil du commerce et du développement à procéder à son examen annuel des activités de coopération technique de la CNUCED.
2. Il sera soumis au Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme aux fins de l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED, en application du paragraphe 220 de l'Accord d'Accra et d'une série de décisions prises par le Conseil du commerce et du développement entre 2008 et 2016, dont la dernière en date est la décision 529 (LXIII) de septembre 2016¹. Dans ces décisions, le Conseil recommande que le secrétariat, les bénéficiaires potentiels et les donateurs aient des interactions plus structurées, dans le cadre du Groupe de travail, qui est le principal mécanisme permettant d'organiser des consultations entre États membres sur toutes les questions de coopération technique.
3. Le présent rapport donne un aperçu des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement en 2016. Il contient une analyse des principales tendances en ce qui concerne le financement et la mise en œuvre de cette coopération et il met en relief les principales mesures prises par la CNUCED au cours de l'année écoulée pour améliorer la structure et le fonctionnement de cette activité. Il contient également quelques bons exemples et quelques retours d'expérience. Des conclusions et des suggestions sur la voie à suivre viennent clore le document.
4. En 2016, pendant les réunions du Groupe des Nations Unies pour le développement, la CNUCED a représenté les autres organismes non résidents suivants : Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Dans ce cadre, elle a continué de plaider en faveur de la participation des organismes non résidents aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau des pays, et de la nécessité de mettre davantage l'accent sur l'assistance de l'ONU dans le domaine du commerce et les domaines apparentés.

I. Sources de financement

5. Les activités de coopération technique de la CNUCED ont deux sources de financement principales :
 - a) Les contributions aux fonds d'affectation spéciale (ressources financières émanant d'États, de la Commission européenne, d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, ainsi que des secteurs public et privé) ;
 - b) Le programme ordinaire de coopération technique et le Compte pour le développement de l'ONU.
6. Les contributions reçues au titre de l'initiative « Unis dans l'action » à l'appui de programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives sont l'une des composantes du financement des fonds d'affectation spéciale. Au vu du rôle important joué par le Groupe interinstitutions dans la réforme en vue d'une plus grande cohérence du système des Nations Unies et dans la réalisation des objectifs de développement durable, la section C de la première partie du présent document rend compte en détail de l'accès de la CNUCED aux mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action ».
7. Les contributions au Programme des administrateurs auxiliaires² de l'ONU ne sont pas comptabilisées dans les ressources des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, mais elles sont présentées séparément, à la section D du premier chapitre du présent rapport.

¹ Décisions 495 (LV) de 2008, 498 (LVI) de 2009, 504 (LVII) de 2010, 510 (LVIII) de 2011, 515 (LIX) de 2012, 520 (LX) de 2013, 523 (LXI) de 2014 et 526 (LXII) de 2015.

² « Experts associés » dans les rapports des années précédentes.

A. Contributions aux fonds d'affectation spéciale

8. Imprévisibilité, fluctuations d'une année sur l'autre et affectation à des activités spécifiques : telles ont encore été en 2016 les principales caractéristiques des ressources extrabudgétaires destinées aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour la coopération technique. Après avoir sensiblement baissé en 2015, le montant global des financements destinés aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED a rebondi en 2016 pour atteindre 40,1 millions de dollars, soit le niveau le plus élevé des cinq dernières années (voir tableau 1). Les pays développés et les pays en développement, ainsi que les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales, ont renforcé leur soutien financier à la CNUCED.

Tableau 1

Sources de financement des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, 2012-2016

(En milliers de dollars)

	2012	2013	2014	2015	2016
Pays développés ^a	9 750	7 865	12 047	8 570	9 693
Pays en développement et pays en transition ^b	14 017	12 782	16 060	17 590	19 906
Commission européenne	3 105	2 783	5 629	1 727	1 073
Organismes des Nations Unies et autres organisations internationales ^c	5 277	7 020	5 432	6 237	8 881
Secteur public et secteur privé	660	782	246	565	514
Total	32 808	31 232	39 415	34 689	40 068

Note : Les totaux sont calculés à partir des montants non arrondis.

^a Les contributions au Programme des administrateurs auxiliaires de l'ONU ne sont pas comptabilisées.

^b La plupart de ces contributions sont financièrement autonomes, concernent des activités dans le pays même et peuvent être financées au moyen de prêts ou de dons d'institutions financières internationales.

^c Pour plus de détails, voir le tableau 12 de l'annexe II du document TD/B/WP/285/Add.2.

9. En 2016, les contributions des pays développés se sont élevées à 9,7 millions de dollars, soit 13 % de plus qu'en 2015. Les pays développés ont fourni 24,2 % du montant total du financement des fonds d'affectation spéciale, soit un pourcentage presque équivalent à celui de 2015. La forte progression des contributions des pays développés a en grande partie résulté de la forte hausse des contributions des États-Unis d'Amérique, de la Suède, de la Suisse et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Irlande. Parmi les six pays développés qui ont le plus donné en 2015, seules la Suède et la Suisse ont augmenté leurs contributions à la CNUCED.

10. En 2016, dix pays développés ont contribué aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED. Parmi ces pays, la Suède et la Suisse, dont les contributions annuelles ont respectivement atteint 2,4 millions de dollars et 2,3 millions de dollars, étaient les deux principaux donateurs. Ces deux pays ont représenté 48 % du total des contributions des pays développés, suivis par les États-Unis, les Pays-Bas et l'Allemagne. Si l'on prend en compte le cumul des contributions sur les cinq dernières années, la Suède et la Suisse restent les deux principaux pays développés donateurs, devant l'Allemagne, la Norvège, la Finlande et les Pays-Bas (fig. 1). En 2016, les contributions des pays développés ont été essentiellement consacrées à la concurrence et à la protection des consommateurs, à la gestion de la dette, à la facilitation du commerce, à la facilitation de l'investissement, à l'initiative BioTrade et aux politiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement.

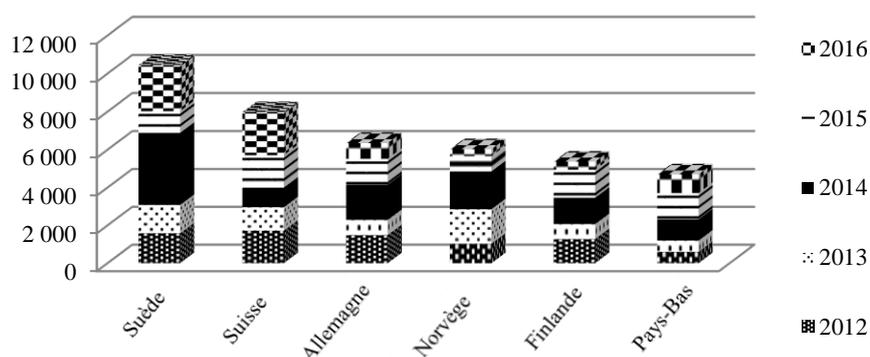
11. En 2016, les contributions des pays en développement et des pays en transition ont continué d'augmenter, atteignant un nouveau montant record de 19,9 millions de dollars, soit 13 % de plus qu'en 2015 et plus du double du total des contributions des pays développés. Alors que le montant total des contributions aux fonds d'affectation spéciale a

augmenté de 16 % entre 2015 et 2016, la part des pays en développement dans le montant total des ressources des fonds d'affectation spéciale a légèrement diminué, passant de 50,7 % en 2015 à 49,7 % en 2016 (fig. 2). Au total, 70 pays en développement ont participé au financement des activités de coopération technique de la CNUCED en 2016.

Figure 1

Montant cumulé des contributions des principaux pays développés donateurs (période 2012-2016)

(En milliers de dollars)

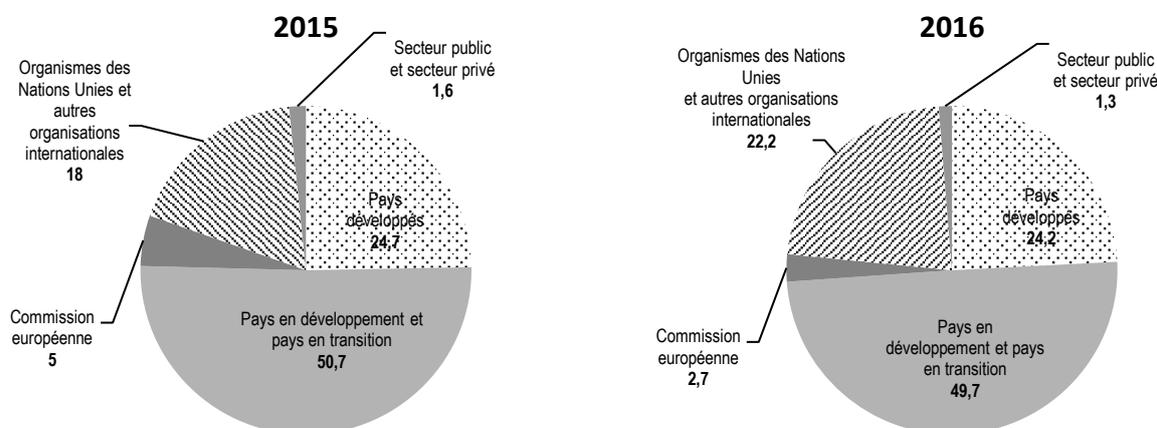


12. En ce qui concerne le financement provenant des pays en développement, il convient d'établir une distinction entre ceux qui fournissent des fonds à l'appui des activités de coopération technique menées par la CNUCED au profit d'autres pays en développement, et ceux qui financent ce type d'activités sur leur propre territoire. Dans ce dernier cas, les pays en développement ne sont pas seulement les bailleurs de fonds mais aussi les destinataires de ces fonds et les bénéficiaires directs des activités de coopération technique de la CNUCED. En 2016, 96 % des fonds provenant de pays en développement ont été affectés à des activités pour le pays même, principalement pour la mise en œuvre de programmes relatifs au SYDONIA (88 %) et, dans une moindre mesure, de programmes relatifs au SYGADE (7 %). Les 4 % restants (soit 0,8 million de dollars) ont servi à appuyer la coopération Sud-Sud. Avec sa contribution annuelle de 0,4 million de dollars, c'est de loin la Chine qui finance le plus la coopération Sud-Sud, suivie du Qatar et de la République de Corée.

13. La contribution de la Commission européenne, qui avait déjà fortement diminué en 2015, a continué de baisser en 2016. Selon la CNUCED, elle s'établit pour l'année concernée à 1,1 million de dollars, soit 38 % de moins qu'en 2015, le plus bas niveau depuis 2010. La contribution de la Commission européenne aux fonds d'affectation spéciale ne représente donc plus, en 2016, que 2,7 % du total des ressources, contre 5 % en 2015. La baisse de ces deux dernières années résulte en partie du fait que les négociations en cours entre la Commission européenne et l'ONU au sujet de questions techniques ont empêché l'adoption de nouveaux accords de contribution. Ces questions ont été examinées à la fin de l'année 2016. Depuis octobre 2016, la CNUCED a signé un certain nombre d'accords avec l'Union européenne, et d'autres sont en voie de signature. La contribution de la Commission européenne devrait considérablement augmenter en 2017. Considérés dans leur ensemble, la Commission européenne et les États membres de l'Union européenne ont fourni 17 % du total des contributions versées aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en 2016, contre 22 % en 2015.

Figure 2
Part des ressources totales des fonds d'affectation spéciale, par source de financement, 2015 et 2016

(En pourcentage)



Note : Les totaux sont des arrondis.

14. Les contributions des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales ont progressé de 6,2 millions de dollars en 2015 à 8,9 millions de dollars en 2016 (+ 42 %) et représentaient 22,2 % du total des ressources des fonds d'affectation spéciale. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation de l'appui financier de divers organismes tels que la Banque mondiale, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, l'organisation TradeMark East Africa et la Banque africaine de développement. En 2016, la Banque mondiale a versé 2,4 millions de dollars à la CNUCED pour la mise en œuvre de projets relatifs au SYDONIA et au SYGADE, tandis que TradeMark East Africa lui a versé 2,3 millions de dollars pour soutenir l'élaboration d'un système national de guichet unique électronique en Ouganda et la mise en œuvre d'un projet sur la facilitation du commerce et sur le commerce et les questions de genre. La contribution de la Banque africaine de développement a été affectée à un projet relatif au SYDONIA pour le Malawi.

15. Les contributions du secteur privé et du secteur public ont atteint 0,5 million de dollars en 2016, ce qui représentait 1,3 % du montant total des ressources des fonds d'affectation spéciale, soit 9 % de moins qu'en 2015. Elles ont été consacrées notamment à un projet de collecte de données sur les obstacles non tarifaires dans les pays membres de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, financé par l'Institut national de hautes études politiques du Japon, et au Programme de formation portuaire Train for Trade, financé par les autorités portuaires de plusieurs pays en développement.

B. Programme ordinaire de coopération technique et Compte pour le développement de l'ONU

16. Dans le budget-programme de l'ONU, les ressources allouées à la coopération technique sont inscrites au chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique) et au chapitre 35 (Compte pour le développement).

17. En 2016, le montant total des dépenses au titre du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement de l'ONU ont atteint 3,3 millions de dollars, soit 8,5 % du montant total des dépenses de coopération technique. Ce montant est inférieur de 19 % à celui de 2015, mais équivaut presque à la moyenne dépenses annuelles entre 2012 et 2016.

18. Les ressources du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU (chapitre 23) servent à la prestation de services consultatifs et à la formation. En 2016, les dépenses engagées au titre du chapitre 23 se sont établies à 0,7 million de dollars, soit une diminution de 43 % par rapport à celles de l'année précédente. Comme par le passé, les ressources affectées à la formation au titre de ce programme ont principalement servi à financer le cours de la CNUCED sur les grandes questions économiques internationales.

19. Le Compte pour le développement (chapitre 35) continue de représenter une importante source de financement pour les projets de développement des capacités dans les domaines prioritaires définis par le programme de l'ONU en matière de développement. Ces projets sont exécutés par tranches, par 10 entités du Secrétariat de l'ONU. Chaque tranche a une durée de trois ou quatre ans.

20. En 2016, 23 projets relevant des huitième, neuvième et dixième tranches étaient en cours d'exécution. Le montant total des dépenses s'est élevé à 2,6 millions de dollars, soit 7 % de moins qu'en 2015, mais 32 % de plus qu'en 2014. Ces projets couvrent un large éventail de travaux de la CNUCED (voir TD/B/WP/285/Add.2, tableau 9).

21. Un montant total de 28,4 millions de dollars a été inscrit au budget au titre de la onzième tranche du Compte pour le développement ; cette enveloppe est identique à celle de la dixième tranche. La onzième tranche vise à « aider les États Membres à renforcer la cohérence des politiques fondées sur des données factuelles, l'intégration et la mise en œuvre participative du Programme 2030 à tous les niveaux ». Compte tenu du caractère intégré du Programme 2030, il est particulièrement important, pour la conception et l'exécution des projets de cette nouvelle tranche, de privilégier une démarche intersectorielle et la collaboration interinstitutions. La CNUCED devrait contribuer à cette nouvelle tranche à hauteur de 4,9 millions de dollars, un montant correspondant à 17 % des fonds nécessaires à la mise en œuvre de huit projets en collaboration avec d'autres entités du Compte pour le développement.

C. Contributions spécifiques des partenaires et fonds d'affectation spéciale multidonateurs à l'appui des programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives

22. Le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, qui est dirigé par la CNUCED, réunit 15 organismes résidents et non résidents du système des Nations Unies. Il joue un rôle déterminant dans la prise en compte effective des questions relatives au commerce et au développement dans le cadre de la réforme visant à renforcer la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. Depuis sa création en 2007, le Groupe interinstitutions participe activement à la conception et à l'exécution de programmes communs relevant de l'initiative « Unis dans l'action » de l'ONU. En cette nouvelle période dominée par les objectifs de développement durable, il est bien placé pour donner effet au caractère intégré et inclusif du Programme 2030. Après les premiers projets lancés dans huit pays pilotes, il a étendu ses activités et mène à présent plus de 30 opérations conjointes dans différentes régions.

23. Le Groupe interinstitutions est financé par le mécanisme de financement de l'initiative « Unis dans l'action », qui repose en particulier sur des fonds d'affectation spéciale multidonateurs et sur des contributions spécifiques de partenaires. En 2016, les activités réalisées par la CNUCED dans le cadre du Groupe interinstitutions, en particulier celles menées en Albanie, au Bhoutan, à Cabo Verde, au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie, ont continué à bénéficier du fonds « Delivering Results Together » (« Obtenons des résultats ensemble »). Lancé par le Groupe des Nations Unies pour le développement et ouvert aux pays engagés dans le processus « Unis dans l'action », ce fonds a pour objectif d'améliorer la formulation des recommandations relatives à la politique interorganisations au niveau des pays au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Avec la mise en œuvre du Programme 2030, ce type de mécanisme de financement centralisé est appelé à jouer un rôle de plus en plus important.

24. En 2016, les fonds obtenus par la CNUCED auprès des mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » se sont montés à 0,57 million de dollars, soit 50 % de moins qu'en 2015 (fig. 3). Cette baisse s'explique en grande partie par l'achèvement de deux grands projets interorganisations appuyés par le Secrétariat d'État à l'économie de la Suisse, qui étaient menés en République démocratique populaire lao et en République-Unie de Tanzanie, et par le bouclage d'initiatives relevant du fonds « Obtenons des résultats ensemble » pour la période 2014-2015. En 2016, sur les huit initiatives de ce type lancées, depuis 2014 la CNUCED en a mené cinq à bonne fin – en Albanie, au Bhoutan, à Cabo Verde, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda.

Fonds d'affectation spéciale multidonateurs

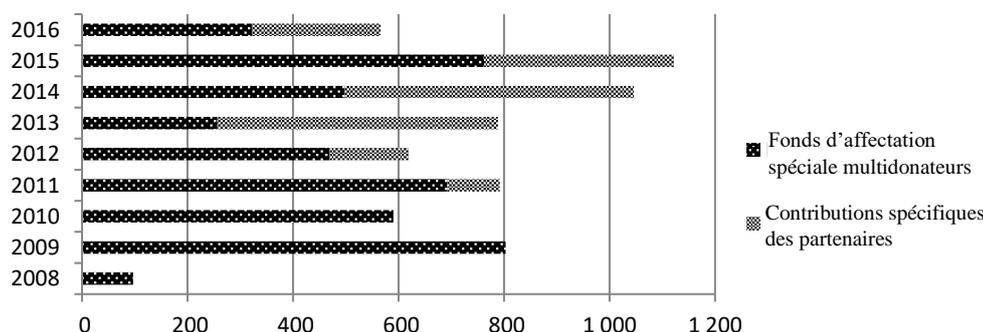
25. Les fonds d'affectation spéciale multidonateurs tels que les Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies » s'organisent selon une structure de gouvernance multipartite qui fait intervenir des représentants du système des Nations Unies, des gouvernements centraux et des donateurs. Mis au point dans un cadre financier ouvert et transparent, ils complètent les ressources des différentes institutions.

26. Pour les raisons mentionnées au paragraphe 24 du présent document, la CNUCED n'a dans l'ensemble eu qu'un accès limité aux fonds d'affectation spéciale multidonateurs (322 195 dollars) en 2016. Il s'agissait notamment de contributions du fonds « Obtenons des résultats ensemble » au titre de l'année 2016, destinés à la mise en œuvre de projets au Monténégro, en République-Unie de Tanzanie et au Viet Nam.

Figure 3

Accès de la CNUCED aux mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action », période 2008-2016

(En milliers de dollars)



Contributions spécifiques des partenaires

27. Complémentaires des fonds d'affectation spéciale multidonateurs, les contributions spécifiques des partenaires sont les contributions que un ou plusieurs donateurs fournissent à un ou plusieurs organismes afin d'apporter un appui à la coordination interinstitutions. En 2016, la CNUCED a reçu un certain nombre de contributions de ce type, en lien avec sa participation à des programmes communs soutenus par la Suisse (par l'intermédiaire de son Secrétariat d'État à l'économie) et au titre d'accords-types de contribution entre organismes des Nations Unies établis par le Groupe des Nations Unies pour le développement.

28. En ce qui concerne les programmes communs financés par le Secrétariat d'État à l'économie de la Suisse, la CNUCED a reçu en 2016 une dernière tranche de financement destinée au bouclage d'un projet mené en République démocratique populaire lao et une contribution de 51 000 dollars pour un projet portant sur les chaînes de valeur marchandes en République-Unie de Tanzanie, élaboré au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2011-2016.

29. La CNUCED a également reçu une contribution de 169 052 dollars au titre de sa participation à un accord de contribution entre organismes des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre d'un projet commun portant sur les emplois verts en Zambie.

D. Financement de postes d'administrateur auxiliaire

30. Outre les sources de financement mentionnées précédemment, il convient de mentionner le soutien apporté par certains donateurs au Programme des administrateurs auxiliaires de la CNUCED, qui relève du Programme des administrateurs auxiliaires de l'ONU. En 2016, l'Allemagne était toujours le seul contributeur à ce programme de la CNUCED, et quatre postes d'administrateurs auxiliaires ont été financés, contre deux en 2015 (voir TD/B/WP/285/Add.2, tableau 7).

31. Le Programme des administrateurs auxiliaires de la CNUCED donne à des jeunes gens qualifiés une occasion exceptionnelle de participer aux activités analytiques et opérationnelles de l'organisation. Les divisions techniques de la CNUCED ont toutes fortement besoin d'administrateurs auxiliaires. C'est pourquoi le secrétariat appelle les donateurs qui sont en mesure de le faire à envisager de financer ce type de postes.

II. Dépenses et répartition des ressources

32. En 2016, les dépenses au titre des activités de coopération technique de la CNUCED ont totalisé 39,1 millions de dollars, ce qui représente une baisse de seulement 1 % par rapport à 2015. En ce qui concerne les sources de financement, on observe que les dépenses financées par les fonds d'affectation spéciale ont légèrement augmenté pour atteindre 34,9 millions de dollars, soit 89 % des dépenses totales. Les dépenses au titre du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte pour le développement ont baissé, passant de 4,1 millions de dollars en 2015 à 3,3 millions de dollars en 2016, soit 8,5 % des dépenses totales. Les dépenses financées par les mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » ont diminué de 2 %, se chiffrant à 0,86 million de dollars, soit 2,2 % des dépenses annuelles totales (voir tableau 2).

Tableau 2

Dépenses de coopération technique par source, 2013-2016

(En milliers de dollars)

	2013	2014	2015	2016		
				Montant	Pourcentage des dépenses totales	Variation par rapport à l'année précédente (%)
Fonds d'affectation spéciale	35 727	34 805	34 600	34 928	89,3	0,9
Programme ordinaire de coopération technique et Compte pour le développement	4 115	2 802	4 080	3 308	8,5	(18,9)
Mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action »	617	1 174	877	860	2,2	(1,9)
Total	40 459	38 780	39 557	39 097	100,0	(1,2)

Note : Les totaux sont calculés à partir des montants non arrondis (voir TD/B/WP/285/Add.2, tableau 1).

A. Type de projets

33. Les projets de coopération technique de la CNUCED sont mis en œuvre aux niveaux interrégional, régional et national. L'exécution des projets nationaux est à l'origine de plus de la moitié des dépenses totales. En tout, les projets nationaux et interrégionaux ont représenté 84 % du montant total des dépenses de coopération technique en 2016 (voir tableau 4).

34. Les projets interrégionaux sont des projets thématiques destinés à des pays en développement qui n'appartiennent pas tous à la même région géographique. En 2016, les dépenses au titre de ces projets se sont élevées à 11 millions de dollars (contre 15,5 millions de dollars en 2015), soit 28 % des dépenses totales. Ces projets ont porté sur l'ensemble des domaines d'activité de la CNUCED, en particulier la gestion de la dette ; la facilitation de l'investissement ; le commerce, l'environnement et le développement ; la politique de concurrence et la protection des consommateurs ; les tendances et questions relatives à l'investissement étranger direct ; les politiques relatives aux technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement.

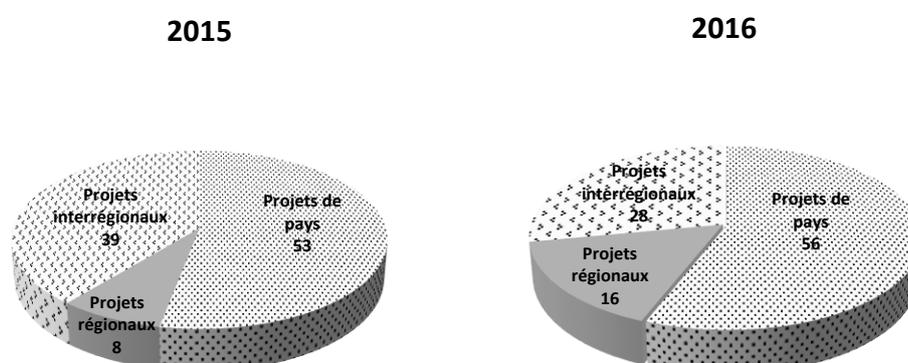
35. En 2016, les projets nationaux ont entraîné des dépenses de 22 millions de dollars, contre 20,9 millions de dollars l'année précédente. La part de ces projets dans les dépenses totales a également augmenté, passant de 53 % en 2015 à 56 % en 2016. Comme l'année précédente, les thèmes prédominants ont été la modernisation et la réforme des procédures douanières (SYDONIA), la gestion de la dette (SYGADE) et la facilitation de l'investissement. La plupart des projets nationaux sont autofinancés, y compris au moyen des ressources fournies par les donateurs dans le cadre de leurs programmes d'aide bilatérale. Cinquante-six pour cent (56 %) des 22 millions de dollars évoqués ci-dessus ont été consacrés à la mise en œuvre de projets dans des PMA.

36. Les dépenses au titre des projets régionaux ont continué d'augmenter, atteignant un montant total de 6,1 millions de dollars en 2016, contre 3,1 millions de dollars en 2015. En conséquence, la part de ces projets dans les dépenses totales a doublé par rapport à l'année précédente. En tout, les projets régionaux et nationaux ont occasionné des dépenses de 28,1 millions de dollars en 2016, soit 72 % des dépenses totales, contre 61 % en 2015.

Figure 4

Coopération technique : répartition des dépenses totales par type de projet, 2015 et 2016

(En pourcentage)



B. Répartition par produit

37. Le tableau 3 présente 29 programmes (ou produits) de coopération technique de la CNUCED³ regroupés sous quatre thèmes. Chaque thème comprend plusieurs produits exécutés par différentes divisions de la CNUCED. De plus, les différents thèmes et produits y sont associés aux 18 groupes d'activités (17 groupes thématiques et 1 groupe de services et projets d'appui). En 2016, les dépenses au titre de ces produits se sont élevées au total à 32,7 millions de dollars, soit 84 % des dépenses totales de coopération technique de la CNUCED.

³ Comme expliqué dans CNUCED, 2016, *UNCTAD Toolbox* (Nations Unies, Genève).

Tableau 3
Coopération technique par thème et par produit, 2016

(En dollars et en pourcentage)

<i>Groupe d'activités</i>	<i>Thème</i>	<i>Produit</i>	<i>Dépenses (dollars)</i>	<i>Pourcentage du total</i>
	A	Transformer l'économie, accroître la compétitivité		
VII	A1	Examens de la politique d'investissement	124 912	0,4
I	A2	Examens de la politique des services	24 835	0,1
I	A3	Examens du cadre de politique commerciale	290 487	0,9
XV	A4	Examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation	203 007	0,6
XIII	A5	Programme sur le commerce électronique et la réforme de la cyberléislation	232 421	0,7
VIII	A6	Guides de l'investissement	57 103	0,2
II	A7	Mesures non tarifaires	488 250	1,5
III	A8	Rapports nationaux sur l'exportation de produits verts	122 342	0,4
I	A9	Accession à l'Organisation mondiale du commerce	264 458	0,8
	B	Remédier aux vulnérabilités, renforcer la résilience		
XVI	B1	Aide au reclassement des pays les moins avancés	97 296	0,3
XI	B2	SYGADE	4 472 771	13,7
X	B3	Assistance au peuple palestinien	49 949	0,2
XVII	B4	Cadre intégré renforcé	402 019	1,2
XVII	B5	Règles d'origine et accès des PMA aux marchés	114 598	0,4
V	B6	Feuille de route panafricaine sur le coton	22 114	0,1
III	B7	Initiative BioTrade	612 876	1,9
	C	Stimuler l'efficacité économique, améliorer la gouvernance		
IV	C1	Examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence	835 804	2,6
VIII	C2	Systèmes électroniques relatifs à la réglementation et à l'enregistrement	2 531 287	7,7
XII	C3	Logistique des transports et du commerce – Programme pour la facilitation du commerce	763 181	2,3
XII	C4	SYDONIA	18 613 806	56,9
X	C5	Programme de statistique de la CNUCED	413 765	1,3
IX	C6	Responsabilité sociale des entreprises – Initiative des bourses pour un investissement durable	–	0,0
IX	C7	Comptabilité et publication d'informations par les entreprises	137 503	0,4
	D	Donner aux populations les moyens d'agir, investir dans leur avenir		
II	D1	Programme relatif au commerce, aux questions de genre et au développement	372 400	1,1
VII	D2	Accords internationaux d'investissement	264 595	0,8
IX	D3	Empretec et relations interentreprises	310 848	1,0
X	D4	Institut virtuel	178 152	0,5
XIV	D5	Cours sur les grands problèmes économiques internationaux – paragraphe 166	293 000	0,9
XIV	D6	Programme de formation portuaire Train for Trade	409 209	1,3
Total			32 702 989	100

38. Le programme SYDONIA est resté le principal produit en 2016, ayant occasionné des dépenses de 18,6 millions de dollars, soit 57 % des dépenses totales au titre des 29 produits présentés dans la « boîte à outils » de la CNUCED (*UNCTAD Toolbox*). Viennent ensuite le programme SYGADE et les systèmes électroniques relatifs à la réglementation et à l'enregistrement, qui ont compté respectivement pour 14 % et 8 % dans les dépenses totales au titre de ces produits. Il s'agit de produits bien établis dont l'utilité est largement reconnue par les pays bénéficiaires.

39. Pris séparément, neuf produits ont été à l'origine en 2016 de dépenses représentant de 1 % à 3% des dépenses totales associées aux produits du document *UNCTAD Toolbox*, à savoir notamment les examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence, le programme pour la facilitation du commerce et l'initiative BioTrade. Chacun des 17 autres produits a représenté moins de 1 % des dépenses totales au titre de ces produits. Cela pourrait s'expliquer en partie par la nécessité de développer progressivement certains produits créés récemment et par le fait que l'appui fourni au titre du budget ordinaire n'est pas pris en compte dans le tableau 3.

C. Répartition géographique

40. Sur les dépenses de 28,1 millions de dollars effectuées au titre des projets régionaux et nationaux, plus de la moitié (14,8 millions de dollars) a servi à exécuter des projets en Afrique, dont 11 millions de dollars pour des projets nationaux et 3,8 millions de dollars pour des projets régionaux (tableau 4). Par rapport à 2015, le montant total des dépenses au titre des projets régionaux et nationaux en Afrique a augmenté de 19 %, avant tout parce que davantage d'activités ont été menées dans les domaines suivants : facilitation des transports et du commerce ; facilitation de l'investissement ; stratégies de mondialisation et de développement ; développement du secteur des produits de base. La part des projets régionaux et nationaux dans le total des dépenses de coopération technique pour l'Afrique a continué d'augmenter, atteignant 38 % en 2016 (fig. 5).

Tableau 4

Dépenses de coopération technique par région, 2013-2016

(En milliers de dollars)

	2013	2014	2015	2016	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Pourcentage
Total	40 459	38 780	39 557	39 097	100,0
Afrique ^a	9 312	10 526	12 476	14 828	37,9
Asie et Pacifique ^a	9 521	8 700	5 942	6 340	16,2
Amérique latine et Caraïbes ^a	4 093	3 160	4 043	4 125	10,6
Europe ^a	717	1 183	1 378	2 597	6,6
Amérique du Nord ^a	–	167	187	207	0,5
Projets interrégionaux	16 815	15 045	15 531	10 999	28,1

^a Les dépenses totales ne prennent en compte que les projets régionaux et nationaux.

41. Après une baisse considérable en 2015, les dépenses au titre des projets régionaux et nationaux menés en Asie et dans le Pacifique ont augmenté de 7 % pour atteindre 6,3 millions de dollars en 2016. C'est pourquoi la part de ces projets dans le montant total des dépenses est passé de 15 % à 16 %. Cette augmentation des dépenses régionales résulte largement du renforcement des activités opérationnelles menées dans les domaines de la facilitation des transports et du commerce, de la facilitation de l'investissement et du renforcement des capacités productives.

42. En 2016, les dépenses au titre des projets régionaux et nationaux menés en Amérique latine et dans les Caraïbes se sont élevées à 4,1 millions de dollars, soit 2 % de plus qu'en 2015. L'augmentation de dépenses associées à la mise en œuvre des projets concernant la

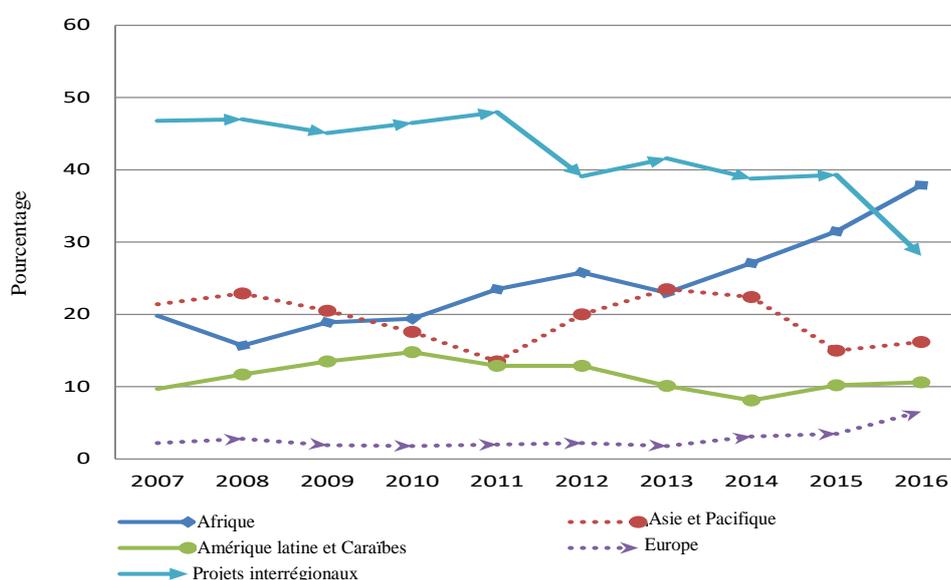
facilitation de l'investissement, la gestion de la dette, et la politique de la concurrence et la protection des consommateurs ont plus que compensé la baisse des dépenses dans le domaine de la facilitation des transports et du commerce et dans celui des capacités d'analyse commerciale et des systèmes d'information. La part des projets régionaux et nationaux dans la région Amérique latine et Caraïbes dans le montant total des dépenses de coopération technique de la CNUCED est passée de 10 % en 2015 à 11 % en 2016.

43. Les dépenses associées aux projets régionaux et nationaux en Europe se sont élevées à 2,6 millions de dollars en 2016, soit 7 % des dépenses totales. Cette augmentation par rapport au montant de 1,4 million de dollars enregistré en 2015 s'explique en grande partie par le renforcement des projets de développement menés dans les domaines de la facilitation des transports et du commerce, de la gestion de la dette et de la facilitation de l'investissement. En Amérique du Nord, un projet SYDONIA a été mis en œuvre au bénéfice de l'administration douanière de Saint-Pierre-et-Miquelon, d'où des dépenses d'un montant total de 0,2 million de dollars en 2016.

Figure 5

Dépenses totales au titre de la coopération technique, par région, 2007-2016

(En pourcentage)



Note : Seules les dépenses au titre des projets régionaux et nationaux sont prises en compte dans le calcul de la part de chaque région (Afrique ; Asie et Pacifique ; Europe ; Amérique latine et Caraïbes) ; la part de l'Amérique du Nord n'est pas indiquée, n'ayant été que de 0,5 % en 2016.

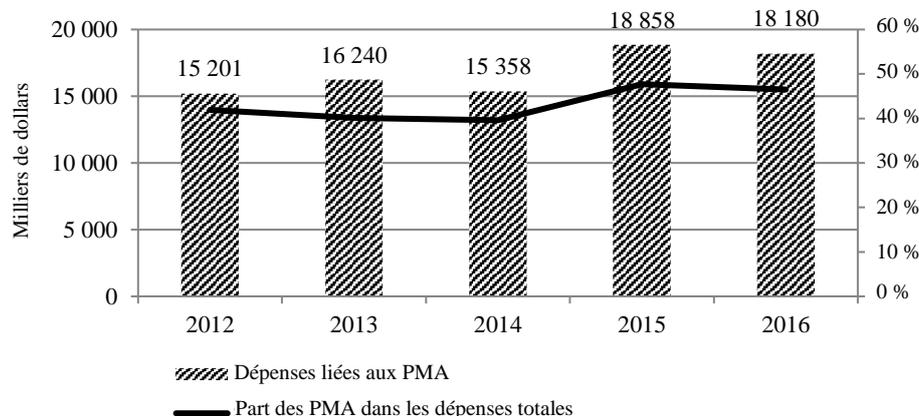
D. Coopération technique avec les pays les moins avancés

44. La CNUCED donne la priorité aux PMA dans sa stratégie de prestation de services de coopération technique. En 2016, les dépenses au titre de la coopération technique avec ces pays ont totalisé 18,2 millions de dollars, soit 46,5 % du montant total des dépenses de coopération technique. Elles ont donc légèrement baissé par rapport à 2015 (de moins de 3,6 %), mais les services fournis à ces pays continuent d'occuper une place importante (fig. 6). Le secrétariat n'a reçu aucune nouvelle contribution au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les PMA en 2015 et en 2016. Comme le Conseil du commerce et du développement l'a souligné au paragraphe 7 de sa décision 526 (LXII), adoptée en septembre 2015, les pays développés et les autres partenaires de développement en position de le faire sont invités à verser des contributions pluriannuelles au Fonds d'affectation spéciale.

Figure 6

Dépenses de coopération technique en faveur des pays les moins avancés, 2012-2016

(En milliers de dollars et en pourcentage)



45. Dans le Maafikiano de Nairobi, la CNUCED a été invitée à aider les PMA à tirer parti des initiatives et des programmes en cours, y compris l'aide ciblée apportée dans le contexte du Cadre intégré renforcé. Elle y a également été exhortée à aider ces pays à progresser vers leur reclassement et à s'y préparer. Diverses activités de coopération technique que la CNUCED a menées en 2016 au bénéfice des PMA sont présentées dans l'encadré ci-dessous, y compris les activités liées au Cadre intégré renforcé et à l'aide au reclassement.

Coopération technique menée en 2016 en faveur des pays les moins avancés : faits saillants

Pour mieux informer les donateurs et les bénéficiaires des différentes formes de coopération technique dont peuvent bénéficier les PMA, la CNUCED a lancé la publication *UNCTAD Toolbox for Least Developed Countries* (« boîte à outils » en faveur des PMA) à la quatorzième session de la Conférence (Nairobi, 2016). Elle y présente 16 produits de coopération technique accessibles aux PMA, dont le programme SYDONIA et deux produits spécialement destinés aux PMA : le Cadre intégré renforcé et l'aide au reclassement.

En 2016, 40 PMA ont bénéficié du programme SYDONIA, qui leur a permis d'accroître leurs recettes douanières et de réduire les délais et les coûts de dédouanement. Par exemple, le Directeur général des Douanes mauritaniennes a indiqué que les recettes perçues avaient augmenté de 15 % entre 2015 et 2016, malgré la crise financière qui touchait le pays.

L'assistance ciblée apportée aux PMA en 2016 au titre du Cadre intégré renforcé a aidé, en particulier, à établir la version actualisée de l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce de l'Éthiopie, à définir la politique nationale de développement du commerce du Bénin, à élaborer la stratégie commerciale et la stratégie industrielle de la Gambie, et à établir un plan à moyen terme au Burkina Faso. En outre, la CNUCED a activement soutenu deux initiatives régionales, dont l'une était menée par l'Éthiopie et Djibouti en Afrique de l'Est et l'autre, par le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Niger en Afrique de l'Ouest. L'objectif de ces initiatives était la mise en œuvre conjointe des matrices d'action pour la facilitation du commerce, du transit et du transport qui avaient été définies dans les études diagnostiques sur l'intégration du commerce.

L'action menée par la CNUCED en faveur du reclassement des PMA a bénéficié à huit pays en 2016, indépendamment de leurs progrès sur la voie du reclassement. Des profils de vulnérabilité ont été établis pour le Bhoutan, les Îles Salomon, Kiribati, le Népal, Sao Tomé-et-Principe et le Timor-Leste. Les bénéficiaires ont remercié la CNUCED d'avoir aidé les autorités nationales à mieux comprendre et gérer les incidences du reclassement prévu sur les politiques à mener. Un travail particulièrement précieux pour tous les pays concernés a été l'aide que leur a apportée la CNUCED pour déterminer l'ampleur du traitement spécial qui serait le plus souhaitable une fois qu'ils seront partiellement ou entièrement privés du traitement réservé aux PMA.

III. Structure et fonctionnement

A. Suite donnée aux décisions intergouvernementales

Rationalisation thématique

46. En 2016, le secrétariat a continué d'œuvrer à la consolidation et à la rationalisation des activités de coopération technique. Lancée en 2015, la publication intitulée *UNCTAD Toolbox* (« boîte à outils » de la CNUCED) est devenue l'un des principaux moyens de regrouper les activités de coopération technique et d'améliorer la visibilité des activités opérationnelles menées par la CNUCED en faveur du développement.

47. En 2016, 181 projets ayant entraîné des dépenses de 32,7 millions de dollars ont été répartis entre les 29 produits de la « boîte à outils ». La CNUCED a poursuivi les efforts visant à regrouper les 51 autres projets (6,4 millions de dollars) dans de nouveaux produits. Elle publiera en 2017 une version actualisée de la publication *UNCTAD Toolbox* afin de mieux présenter les activités menées par le secrétariat dans ce domaine. En 2016, la publication a été largement diffusée pendant la quatorzième session de la Conférence et sur le site Web de la CNUCED. En outre, une version mobile intuitive de la « boîte à outils », mise au point en 2016, a été lancée en mai 2017.

48. La « boîte à outils » a permis de sensibiliser les bénéficiaires et les donateurs au vaste éventail d'activités de coopération technique menées par la CNUCED, mais le secrétariat l'a également utilisée pour solliciter des fonds auprès de donateurs potentiels et pour élaborer des documents de fond et des propositions de projets. Par exemple, dans le cadre du nouveau mécanisme de financement, qui fait actuellement l'objet de consultations avec les États membres, les activités de mobilisation de fonds s'articulent autour de produits de coopération technique spécifiques.

49. Pour simplifier encore davantage les rapports relatifs aux activités de coopération technique de la CNUCED, le secrétariat se fondera dès 2017 sur la « boîte à outils » afin de restructurer l'annexe I du présent rapport. De manière générale, les rapports classeront les activités de coopération technique de la CNUCED par produit autour de quatre thèmes. Les projets qui ne sont liés à aucun des 29 produits de la boîte à outils seront présentés sous les thèmes pertinents.

50. En 2016, avec l'appui des donateurs, le secrétariat a clos du point de vue financier 27 projets et en a engagé 33 nouveaux⁴. Au total, 233 projets opérationnels ayant entraîné des dépenses ont été lancés en 2016, soit 29 de moins qu'en 2008, lorsqu'ont débuté les mesures de consolidation.

Synergies entre les trois piliers de l'action de la CNUCED

51. Le paragraphe 92 du Maafikiano de Nairobi met l'accent sur l'importance stratégique égale des trois domaines d'action de la CNUCED et prie l'organisation de renforcer les liens et la complémentarité entre eux. En 2016, on a pu observer de plus fortes synergies entre les activités d'assistance technique, de recherche et d'analyse et de formation de consensus dans différents domaines de travail de la CNUCED.

52. Par exemple, la CNUCED a élaboré un projet d'assistance technique consacré aux effets des changements climatiques sur les infrastructures du transport côtier dans les Caraïbes en s'appuyant sur ses précédents travaux de recherche et d'analyse concernant les politiques et la législation du transport. Ce projet a permis de réaliser des études de cas concernant Sainte-Lucie et la Jamaïque et de mettre au point une méthode d'évaluation des effets des changements climatiques et des possibilités en matière d'adaptation. Il fait partie des études de cas présentées dans le rapport du Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le transport durable concernant le transport durable au service du développement. En outre, les conclusions des activités de recherche et des activités d'assistance technique ont éclairé des délibérations intergouvernementales telles que la

⁴ Voir TD/B/WP/285/Add.2, tableaux 13 et 14.

table ronde thématique de haut niveau sur les solutions de transport durable face à la crise climatique, à l'occasion de la première Conférence mondiale des Nations Unies sur le transport durable, qui s'est tenue à Achgabat (Turkménistan) en 2016.

53. Le développement de l'entrepreneuriat montre également que les trois domaines d'action de la CNUCED s'enrichissent mutuellement. Dans le domaine de l'analyse et de la recherche, la CNUCED a mis en place le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat afin de guider les pays dans l'élaboration de politiques relatives à l'entrepreneuriat. Ce cadre, qui s'inspire des meilleures pratiques issues des travaux menés sur le terrain, a encore été amélioré à la suite des débats intergouvernementaux. Deux programmes concrets d'assistance technique viennent renforcer la dimension politique des travaux sur l'entrepreneuriat : le programme Empretec, qui propose une formation à l'entrepreneuriat, et le programme de liens interentreprises, qui vise à améliorer l'accès au marché des petites entreprises et à leur garantir des recettes stables en les mettant en relation avec de grandes entreprises dans les chaînes de valeur mondiales et régionales. Les conclusions des travaux d'analyse et des activités d'assistance technique contribuent aussi à la formation de consensus sur des aspects importants du développement de l'entrepreneuriat tels que l'emploi des femmes et des jeunes.

Coopération interdivisions

54. En ce qui concerne la coopération interdivisions sur les questions de coopération technique, le Comité d'examen des projets continue de faire office de mécanisme interne chargé de garantir la cohérence des activités opérationnelles de la CNUCED en faveur du développement, y compris des activités de mobilisation de fonds.

55. En 2016, le Comité a tenu deux réunions. La première portait sur la prise en compte de la gestion axée sur les résultats dans les activités de coopération technique, y compris l'examen des projets de lignes directrices relatives à la planification des projets, et la seconde concernait un éventail d'initiatives engagées pour améliorer le fonctionnement de la coopération technique, comme la base de données contenant les demandes, les lignes directrices relatives à l'élaboration d'accords de contribution avec les donateurs, le projet de nouveau mécanisme de financement et la version actualisée de la publication *UNCTAD Toolbox*. Outre les réunions officielles, les membres du Comité (référents du Comité au sein des divisions) ont été fréquemment consultés au sujet de l'ensemble des questions liées à l'exécution cohérente et efficace des activités de coopération technique.

56. En ce qui concerne l'exécution des projets, la coopération interdivisions, qui rassemble les connaissances et les forces des divisions de la CNUCED dans différents domaines d'activité, permet de mieux répondre aux demandes interdisciplinaires des pays bénéficiaires. En 2016, bien des projets ont été mis en œuvre dans le cadre de la collaboration entre divisions. On citera par exemple le projet sur la facilitation du commerce et le lien entre commerce et questions de genre financé par l'organisation TradeMark East Africa pour la Communauté d'Afrique de l'Est. Le projet s'appuie sur les compétences de trois divisions, à savoir la Division de l'investissement et des entreprises, la Division de la technologie et de la logistique et la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base. De manière générale, c'est le Service de la coopération technique qui se charge du contrôle et de la coordination. Grâce à un mécanisme de coordination interdivisions adéquat, la CNUCED est en mesure de mieux répondre aux besoins des donateurs en matière d'établissement de rapports et de contrôle. On citera comme autre exemple caractéristique l'exécution conjointe, par trois divisions de la CNUCED, d'un projet à Cabo Verde, qui compte parmi les pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action ». Grâce à la coopération interdivisions, la CNUCED a pu formuler des recommandations de politique générale dans les domaines de la concurrence et de la protection du consommateur ainsi que de la gestion de la dette et de la facilitation du commerce afin d'aider le Gouvernement à améliorer son cadre d'action national pour stimuler la croissance économique et l'emploi.

Coopération interinstitutions

57. Les objectifs de développement durable étant indivisibles et intégrés, il faut veiller à renforcer la coordination et la collaboration avec les organismes appartenant ou non au système des Nations Unies pour exécuter les activités de coopération technique. En échangeant des informations, en mettant en commun des ressources et en tirant le meilleur parti des compétences spécialisées de chaque organisme, la CNUCED a pu faire davantage et mieux malgré des ressources limitées.

58. En 2016, de nombreuses activités de coopération technique ont été menées dans le cadre de partenariats interinstitutions. Il existe de nombreux exemples qui démontrent l'importance de la coopération interinstitutions dans les résultats obtenus. Par exemple, la CNUCED collabore étroitement avec le Centre du commerce international et la Commission économique pour l'Europe pour fournir une assistance technique dans le domaine de la facilitation du commerce. Bien souvent, les trois organismes groupent les demandes d'assistance technique et mettent en commun les fonds disponibles et le temps de travail des spécialistes afin d'utiliser au mieux les ressources limitées.

59. À la jonction entre la propriété intellectuelle et d'autres secteurs d'activité, tels le commerce, la santé et le développement industriel, il est possible d'établir des liens de collaboration fructueux avec d'autres organisations. Par exemple, en 2016, la CNUCED a organisé, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), un atelier multipartites afin de débattre d'un projet de cadre consultatif sur la propriété intellectuelle en Afrique du Sud. On peut citer comme autres exemples l'étroite coopération qui unit la CNUCED et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le domaine de la coopération technique, ainsi que le partenariat établi dans le cadre des activités du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives.

Demandes des pays en développement

60. Depuis qu'une base de données regroupant les demandes officielles de coopération technique déposées auprès de la CNUCED a été présentée aux États membres en avril 2016, le secrétariat a reçu un grand nombre de propositions constructives tendant à améliorer cet outil. Pour que cette base de données permette de suivre l'évolution des demandes d'assistance technique présentées à la CNUCED, le secrétariat a axé ses efforts sur la vérification par recoupements des informations demandées afin de garantir l'exactitude et l'exhaustivité des données, l'actualisation des nouvelles demandes reçues par la CNUCED et la création d'un tableau de bord permettant d'avoir un aperçu indicatif des données relatives aux demandes. Une version améliorée de la base des demandes devrait être lancée au second semestre de 2017.

61. Dans de nombreux domaines de travail de la CNUCED, le manque de ressources financières constitue un obstacle majeur à l'exécution des activités de coopération technique. Ces domaines sont notamment la facilitation du commerce, les examens des politiques d'investissement, la formation à l'entrepreneuriat dispensée au titre du programme Empretec, le lien entre commerce, questions de genre et développement, l'accession à l'OMC, et les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation. Pour combler le déficit de financement, la CNUCED sollicite à la fois ses donateurs traditionnels ainsi que de nouveaux donateurs afin qu'ils lui apportent un financement plus prévisible et limitent le montant des fonds affectés ; elle pourrait ainsi, comme on l'a vu dans le passé, mieux répondre aux besoins des pays en développement. Par exemple, la flexibilité du fonds d'affectation spéciale pluriannuel et multidonateurs créé dans le cadre du programme de renforcement des capacités d'investissement aux fins du développement permet à la CNUCED de mener des activités de recherche et de renforcement des capacités de pointe et de satisfaire rapidement aux besoins les plus urgents des pays bénéficiaires. En revanche, les fonds affectés ont limité la capacité de l'équipe chargée de la facilitation du commerce de donner une suite favorable aux demandes à court terme présentées au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC.

62. En 2016, la CNUCED a continué de chercher des moyens de surmonter les difficultés de financement et de concevoir des outils spécialement adaptés pour mieux aider ses clients. Par exemple, pour faire face au déficit de financement et au nombre croissant d'États membres qui lui demandent d'analyser et d'examiner leurs accords internationaux d'investissement ou d'élaborer de nouveaux modèles d'accord, la CNUCED a signé des partenariats avec 46 universités du monde entier afin de recenser le contenu des accords internationaux d'investissement existants. En juillet 2016, le contenu des accords recensés a été incorporé dans une base de données librement accessible sur le site Web de la CNUCED. Le nouveau portail du commerce (Trade Portal) a également été lancé à titre pilote dans la Communauté d'Afrique de l'Est en 2016. Ce nouvel outil permet non seulement aux pays de se conformer à certaines prescriptions de l'Accord sur la facilitation des échanges relatives à la transparence, mais également d'identifier les domaines dans lesquels il est possible de rationaliser et de simplifier les procédures commerciales.

Renforcer la gestion axée sur les résultats

63. Tout au long de l'année, la CNUCED a redoublé d'efforts pour intégrer la gestion axée sur les résultats aux activités de coopération technique. Pour harmoniser les pratiques correspondantes au sein de toutes les entités du secrétariat, la CNUCED a publié, en juin 2016, un document intitulé « Results-based Management for UNCTAD Technical Cooperation: Guidelines for Project Planning » (Gestion axée sur les résultats dans les activités de coopération technique de la CNUCED : Lignes directrices pour la planification des projets), qui contient de nouvelles lignes directrices destinées à orienter les gestionnaires de projet dans la planification des projets axés sur les résultats. Ces nouvelles lignes directrices sont fondées sur 10 exigences minimales en matière de gestion axée sur les résultats qui couvrent les domaines suivants : analyse des problèmes, analyse des parties prenantes, valeur ajoutée de la CNUCED, cadre de résultats, plan de travail, budget, suivi, évaluation, établissement de rapports et enseignements à retenir.

64. Une période d'essai d'une durée d'un an a été engagée en juillet 2016 dans le but de déterminer quelles exigences minimales il convient de fixer au sein de l'organisation en matière de gestion axée sur les résultats pour ce qui concerne les activités de coopération technique. Pendant cette période, il doit être tenu compte de ces exigences dans l'établissement des documents relatifs à tous les nouveaux projets de coopération technique. Les gestionnaires des projets en cours sont priés d'établir un rapport trimestriel sur l'état d'avancement de leurs projets. Pour garantir un meilleur suivi des résultats et des effets d'un projet, les gestionnaires de programmes doivent également faire rapport chaque semestre en communiquant toute donnée pertinente sur les indicateurs de succès précisés dans le cadre logique du projet.

65. Selon les évaluations en cours relatives à l'application de ces nouvelles méthodes, les gestionnaires de programmes se heurtent aux problèmes suivants : manque de temps et d'appui pour assurer le suivi et l'évaluation, absence, au sein de l'organisation, d'une culture de la gestion axée sur les résultats, manque de personnel qualifié et absence d'outil fondé sur les technologies de l'information permettant de faciliter la gestion des projets et la communication des résultats. La direction a fait de ces domaines de grandes priorités et s'emploie à surmonter ces difficultés. Une fois achevée, la phase d'essai fera l'objet d'une évaluation officielle.

66. Dans le cadre d'une initiative visant à créer, au sein de l'organisation, une culture de la gestion axée sur les résultats, l'École des cadres du système des Nations Unies a dispensé une formation d'une semaine sur la mesure de l'efficacité de la gestion axée sur les résultats à des membres du personnel désignés. Cette formation, constituée de trois jours de cours destinés aux gestionnaires de projets et de deux jours de cours pour les membres de la direction, a permis aux responsables de s'initier à la gestion axée sur les résultats et a donné lieu à un débat sur la manière d'appliquer cette approche au sein de la CNUCED. La direction entend mettre au point une formation interne à la gestion axée sur les résultats en 2017.

Prise en compte des questions de genre

67. La CNUCED est résolue à intégrer les questions de genre et l'émancipation économique des femmes dans ses travaux de fond, y compris dans ses activités de coopération technique. Depuis avril 2016, toutes les divisions utilisent une liste de contrôle expérimentale pour l'intégration des questions de genre et de l'émancipation économique des femmes dans les projets de coopération technique afin de vérifier que cette liste peut être appliquée à différents types de projets. En outre, pour garantir la prise en compte de ces problématiques dans les projets, les responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes au sein des divisions ont été chargés de valider les projets du point de vue du genre. Les premiers résultats de cette expérience montrent qu'une liste de contrôle simplifiée devra être mise au point pour les projets de coopération technique dans lesquels les questions de genre n'entrent pas en ligne de compte.

68. En février 2017, 25 membres du personnel de la CNUCED – responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes, coordonnateurs de la coopération technique et rédacteurs de publications phares –, dont 18 femmes, ont participé à une formation d'une durée de quatre jours sur la prise en compte des questions de genre dans les projets de coopération technique et les rapports phares de la CNUCED. Cette formation a été dispensée par des formateurs du Gender Campus du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (OIT), à Turin (Italie). Par une étude des notions fondamentales du genre associée à des exercices pratiques et à un échange de données d'expérience, cette formation a permis aux participants d'être mieux en mesure de concevoir des projets tenant compte des questions de genre et a été une riche source d'inspiration sur la manière de renforcer encore l'intégration des questions de genre dans les travaux de fond de la CNUCED.

Nouveau mécanisme de financement

69. Pour aider les donateurs à répondre à la demande des pays en développement et pour combler le déficit de financement, la CNUCED propose un nouveau mécanisme de financement qui amènera les pays donateurs et les pays bénéficiaires à participer à des réunions de coordination régulières entre donateurs et bénéficiaires. La note de synthèse consacrée au nouveau mécanisme de financement des demandes de coopération technique non encore financées reçues par la CNUCED a été distribuée aux États membres pour consultation à l'occasion de la soixante-quatorzième session du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme, en 2016. Des consultations informelles ont également été tenues avec les groupes régionaux. La note de synthèse sera révisée et fera l'objet d'un nouveau tirage qui tiendra compte des observations formulées par les États membres.

B. Contribution à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies

70. La présente section revient sur les principales contributions de la CNUCED au renforcement du rôle du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives dans le processus de réforme de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies.

71. La CNUCED a acquis une riche expérience en mettant en œuvre des initiatives au titre du fonds « Obtenons des résultats ensemble ». Parmi les sept pays dans lesquels de telles initiatives ont été lancées, il convient de mentionner en particulier la République-Unie de Tanzanie. Dans ce pays, les fonds alloués au titre de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies » se sont ajoutés à d'autres fonds provenant de sources bilatérales comme les fonds alloués par le Gouvernement suisse (Secrétariat d'État à l'économie de la Suisse) sous les auspices du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

72. Pendant la quatorzième session de la Conférence, une séance d'information sur la création d'un fonds d'affectation spéciale pluriannuel et multidonateurs pour le commerce et les capacités productives a été organisée avec la participation de haut niveau de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'OIT, du Centre du commerce international, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'OMC. Ce fonds devrait devenir un outil majeur d'appui intégré aux politiques adoptées pour réaliser les objectifs de développement durable.

73. En 2016, la CNUCED a continué de participer activement à l'élaboration de nouveaux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dont les cycles commenceraient en 2016 ou 2017, par exemple dans les pays suivants : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Kazakhstan, Monténégro, Ouzbékistan, République démocratique populaire lao, Serbie, Turquie, Turkménistan et Uruguay.

74. En outre, la CNUCED a mené, à l'échelle nationale, des activités⁵ relevant des programmes « Unis dans l'action » dans le cadre du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives dans les régions suivantes :

a) Afrique (Afrique de l'Est, Afrique australe, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale) : Angola, Cabo Verde, Comores, Éthiopie, Lesotho, Madagascar, Mozambique, Rwanda, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe et Zambie ;

b) États arabes, Moyen-Orient et Afrique du Nord : Égypte ;

c) Asie et Pacifique : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Chine, Myanmar, Népal, Pakistan, République démocratique populaire lao et Viet Nam ;

d) Europe et Asie centrale : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Monténégro, République de Moldova, Serbie, Turquie, Turkménistan, Ouzbékistan et Ukraine ;

e) Amérique latine et Caraïbes : Uruguay.

IV. Conclusions et orientations futures

75. En 2016, les fonds en provenance des pays en développement et des pays en transition ont continué d'augmenter. Entre 2013 et 2016, les pays en développement ont accru leur aide financière à la CNUCED de 56 %, faisant de 2016 une nouvelle année record. Cependant, seule une petite partie de ces fonds a été affectée à la coopération Sud-Sud, la part la plus importante ayant été consacrée à des activités d'autofinancement. Cette situation témoigne, d'une part, de l'efficacité des activités de coopération technique de la CNUCED et de la forte demande de la part des pays en développement et, d'autre part, de la nécessité d'améliorer la mobilisation de fonds auprès des partenaires qui financent la coopération Sud-Sud afin de compléter les contributions des pays développés.

76. En 2016, les contributions des pays développés à la CNUCED sont réparties à la hausse par rapport à 2015. Elles restent toutefois principalement caractérisées par de brutales fluctuations d'une année sur l'autre, demeurent affectées à des activités spécifiques et continuent de provenir d'une poignée de donateurs. Pour que la CNUCED puisse s'acquitter du mandat énoncé dans le Maafikiano de Nairobi en matière de coopération technique et optimiser sa contribution à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il importe au plus haut point qu'elle reçoive suffisamment de contributions volontaires de qualité. Les pays développés et les pays en développement partenaires sont vivement encouragés à verser à la CNUCED, de manière durable et prévisible, davantage de contributions pluriannuelles non affectées dont elle puisse faire une utilisation plus souple.

77. Si la part des dépenses engagées pour les activités opérationnelles en faveur du développement menées par le système des Nations Unies dans les PMA est en baisse⁶, le volume et la part des dépenses de coopération technique réalisées par la CNUCED à l'appui de cette catégorie de pays sont restés élevés. La CNUCED continuera d'apporter une assistance technique prioritaire aux PMA et de fournir un appui fonctionnel aux pays les plus vulnérables où l'aide au développement peut jouer un rôle de catalyseur pour surmonter les principaux obstacles à la réalisation des objectifs de développement durable.

⁵ Pour des informations à jour, voir http://unctad.org/Sections/un_ceb/docs/ceb_2016_Operations_CountryLevel_en.pdf (consultée le 22 juin 2017).

⁶ Voir A/RES/71/243.

78. Si l'on veut que les fonds des donateurs soient utilisés de manière rationnelle, que les activités soient exécutées de manière efficace et que des ressources additionnelles soient activement mobilisées, il faut que la coopération technique soit bien gérée. En 2016, la CNUCED a continué de renforcer le fonctionnement de la coopération technique, en particulier en testant les exigences minimales en matière de gestion axée sur les résultats pour les activités de coopération technique, en actualisant la base de données contenant les demandes, en consolidant les activités de coopération technique au moyen de la « boîte à outils » et en stimulant la coopération interdivisions et interinstitutions.

79. Pour aider les pays en développement à mettre en œuvre le programme transformateur et inclusif qu'est le Programme 2030, la CNUCED redoublera d'efforts pour mobiliser des ressources dans les années à venir. Il lui faudra notamment diversifier ses sources de financement et trouver des moyens innovants de mobiliser des fonds (un nouveau mécanisme de financement, par exemple), améliorer la gestion de la coopération technique pour la rendre plus efficace, plus transparente et plus responsable, et renforcer la collaboration et la coordination à divers niveaux, en particulier par le biais du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives.
